

FOIRE AUX QUESTIONS : Collecte des déchets

Toutes les consignes de tri sont consultables sur le site internet de Grand Poitiers : [Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](#)

Questions générales :

Ma commune est désormais collectée l'après-midi, il est 17h et ma poubelle n'est toujours pas ramassée ?

- ⇒ La tournée d'après-midi dure de 13h à 21h. Il vous est donc demandé de ne pas rentrer votre bac avant la fin de la tournée, sachant qu'elle peut durer un peu plus longtemps en ce début de mise en place.

Mon jour de collecte n'a pas changé, je sors mon bac à la même heure que d'habitude et pourtant il n'est pas collecté ?

Même si le jour de collecte n'a pas changé, les tournées de collecte peuvent avoir changé pour s'adapter à l'évolution démographique ou aux sens de circulation.

- ⇒ Il vous est demandé de bien vouloir sortir votre bac la veille au soir pour les tournées du matin (début à 5h).
- ⇒ Et avant midi pour les tournées d'après-midi.

Peut-on mettre de la viande dans le composteur ?

Peut-on mettre des os dans le composteur ?

Peut-on mettre des agrumes dans le composteur ?

- ⇒ Une foire aux questions courantes sur le compostage est en ligne [Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](#)

Quand vais-je avoir mon composteur ?

Vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer.

L'information sera transmise durant les semaines précédant la distribution :

- ⇒ Un avis de passage sera déposé dans votre boîte-aux-lettres pour une prise de rendez-vous (du lundi au samedi) et montage du composteur dans votre jardin par l'agent mandaté par la collectivité.
- ⇒ Vous recevrez à cette occasion une communication complémentaire pour la mise en œuvre opérationnelle du tri à la source de vos restes alimentaires.

A titre d'information et sous réserve d'approvisionnement au vu du contexte international, le planning de distribution des composteurs et bioeaux prévu aux habitants de Poitiers et des communes limitrophes est :

Communes	Nbre de foyers	Période
Buxerolles	3655	Fin janvier à début avril
Poitiers	16223	Fin janvier à fin juin
Saint-Benoît	2921	Fin janvier à mi-mai
Béruges	620	Févr-23

Croutelle	330	Févr-23
Biard	667	Mars-23
Ligugé	1404	Mars-avril 2023
Montamisé	1446	Mars -avril 2023
Chasseneuil du Poitou	1643	Début avril à fin juin
Mignaloux-Beauvoir	2022	Mi-avril à fin juin
Migné-Auxances	2797	Mi-avril à fin juin
Fontaine-le-Comte	1576	Mai- juin 2023
Vouneuil-sous-Biard	2441	Mai- juin 2023
Total	37 745	

La distribution de composteurs et bioseaux aux habitants du secteur Nord (ex-Val Vert du Clain) suivra au 2^{ème} semestre puis, une distribution sera organisée auprès du secteur Est (ex-Chauvinois), fin 2023 au plus tôt.

Les professionnels et les grands collectifs (bailleurs, syndicats...) seront dotés en composteurs ou une solution alternative dans un 2nd temps.

Pourquoi les composteurs ne sont-ils pas déjà distribués alors que le calendrier a été changé ?

Nous subissons nous aussi les retards de livraison liés à la pénurie de matières premières, malgré des commandes largement anticipées.

Malgré tout, nous avons démultiplié les fournisseurs afin de pouvoir assurer une livraison durant le 1^{er} semestre 2023.

Puis-je avoir un bioseau pour commencer le tri de mes restes alimentaires dès aujourd'hui ?

- ⇒ **Pour le centre-ville de Poitiers** : un avis de passage a été déposé dans votre boîte-aux-lettres afin qu'un médiateur se déplace chez vous et vous transmette le matériel nécessaire. Toutefois, si vous le préférez, vous pouvez passer à l'hôtel de la communauté urbaine de Grand Poitiers - Direction Déchets – Economie circulaire – 84, rue des Carmélites – Bâtiment C – Rez-de-chaussée – 86 000 Poitiers.
- ⇒ **Pour le reste du territoire** : il vous est possible de récupérer un bioseau en amont de la distribution en passant à l'hôtel de la communauté urbaine de Grand Poitiers - Direction Déchets – Economie circulaire – 84, rue des Carmélites – Bâtiment C – Rez-de-chaussée – 86 000 Poitiers.

J'habite en centre-ville de Poitiers : comment accéder aux bornes dédiées aux restes alimentaires ?

Pour l'instant, la majorité des bornes sont accessibles sans contrôle d'accès (contexte de livraisons retardées du fait de la pénurie de matériaux).

Toutefois, vous avez dû recevoir dans votre boîte aux lettres un avis de passage vous proposant un rendez-vous avec un médiateur de la Direction Déchets – Economie circulaire : celui-ci viendra vous distribuer le matériel nécessaire et vous expliciter le fonctionnement des bornes définitives (sacs kraft + cartes).

J'habite dans un immeuble collectif, comment vais-je faire pour trier mes restes alimentaires ?

Un travail est en cours avec l'ensemble des syndicats et bailleurs pour installer des composteurs en pieds d'immeubles. Ces projets seront associés à la thématique des jardins partagés et feront l'objet d'un déploiement progressif en 2023.

L'accompagnement se fait de manière individuelle pour tenir compte des conditions d'ergonomie de chaque site.

Je suis un professionnel et le tri à la source va changer mes besoins en bacs d'ordures ménagères, à qui dois-je m'adresser ? Quelle incidence sur ma facture ?

Les professionnels continuent à être accompagnés, de manière individuelle et sur rendez-vous, pour étudier des pistes d'amélioration adaptées à leur process.

Questions spécifiques pour les habitats dotés en sacs (là où il n'est pas possible de mettre en place des bacs) :

Je suis une personne à mobilité réduite et/ou mon habitation ne permet pas d'accueillir les conteneurs

- ⇒ La collecte a toujours bien lieu en sac à titre dérogatoire dès lors que ce logement ne peut accueillir de bac.
- ⇒ A NOTER : à compter de septembre 2023, les usagers n'auront plus à se déplacer à l'hôtel de la communauté urbaine ou en mairie. Ce sera le service qui prendra en charge une campagne annuelle de distribution à domicile.

J'habite dans une impasse et le camion poubelle ne peut pas rentrer

- ⇒ Les habitants continuent de déposer leurs déchets dans les bacs de regroupement : les sacs noirs dans le bac noir et les emballages et papiers dans le bac jaune.
- ⇒ Un composteur et un bioseau sont livrés par habitation.

J'ai déjà un composteur et je ne veux pas celui de Grand Poitiers

L'utilisateur peut :

- Soit utiliser le nouveau composteur pour mettre la pelouse, les branchages, le broyat
 - ⇒ La maintenance du composteur livré est prise en charge par Grand Poitiers dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)
- Soit rappeler la Direction Déchets - Economie circulaire quand son composteur personnel sera hors service pour disposer de la dotation de Grand Poitiers à ce moment-là.

Je ne veux pas que le composteur soit monté

- ⇒ Le montage du composteur fait partie de la prestation et ce dernier peut être monté et déplacé par la suite.
- ⇒ Toutefois, vous pouvez choisir de le monter vous-même après signalement au livreur (à noter que le composteur est légèrement différent de la notice de montage + vérifier que les vis sont bien données).

Je n'ai pas de jardin ou un jardin inférieur à 50 m²

- ⇒ La Direction Déchets-Economie circulaire vous contactera pour vous proposer un mode de compostage ou en borne (pour le centre-ville) collectif dans les 6 mois (merci de laisser vos coordonnées au livreur en précisant quand vous serez joignables).

Je ne sais pas quoi faire de mon compost

- ⇒ Vous pouvez utiliser votre compost dans vos jardins ou pots de fleurs.
- ⇒ Vous pouvez aussi le laisser réduire au fur et à mesure et ne l'utiliser que très rarement.
- ⇒ La foire aux questions en ligne précise des utilisations possibles : [Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](#)

J'ai peur que ça attire des rats et des mouches

- ⇒ Vous pouvez mélanger le contenu de votre composteur fréquemment (au moins une fois par semaine) pour les empêcher de s'installer.
- ⇒ Vous pouvez consulter la foire aux questions en ligne : [Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](#)

Est-ce que je peux tout mettre dans mon composteur ?

- ⇒ Toutes les matières organiques se dégradent sans nuisance si le bac est bien mélangé régulièrement et que la matière est recouverte à chaque fois.
- ⇒ Toutefois, vous pouvez débiter dans un 1^{er} temps par la matière organique d'origine végétale puis, rajouter la partie animale dans un 2nd temps pour vous familiariser.
- ⇒ Vous pouvez consulter la foire aux questions en ligne : [Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](#)